ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com





Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques déliwées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF DES MATERIELS DE SECURITE INCENDIE

BLOCS DE SECOURS

N° 1672.91.06 A-X/24/B

Entre les soussignés :

MAIRIE DE VILLABE **RUE DU 8 MAI 1945** 91100 VILLABE

Représenté par Monsieur Karl DIRAT

D'une part,

Et,

SOCIETE SECOURS INCENDIE ILE DE FRANCE, sigle SIIDEF

Dont le siège social, bureaux & atelier sont au :

2 chemin de Lardy – 91790 Boissy sous Saint Yon

SAS au capital de 10 000 €

Immatriculée au registre du Commerce de Corbeil Essonne sous le n° 349 772 053

Représenté par : Monsieur BELVAL Thomas (Président) et

Monsieur BELVAL Xavier (Directeur Général)

2: 01.60.83.83.20

■ : 01.64.90.65.77 Email : <u>contact@siidef.com</u>

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Contrat tous matériels / le 06/05/15

1

ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com

APSAB



Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques délivrées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

<u>ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT</u>

La société SIIDEF s'engage, après acceptation du présent contrat par le client, à assurer la vérification préventive de :

Blocs de secours

Selon le code du travail suivant l'article R 4227

Selon le code de la construction et de l'habitation article R 123-3 et R 123.43 (ERP)

Suivant la liste des bâtiments communaux désignés ci-dessous.

- Groupe Scolaire Ariane : maternelle et primaire
- Groupe Scolaire Jaurès : maternelle et primaire
- Gymnase Paul Poisson + halle tennis complexe
- Salle Roger Duboz + amicale
- Police municipale
- Maison des associations
- Agence postale
- Bureaux CCAS
- Eglise Saint Marcel
- Centre de Loisirs
- Ateliers municipaux
- Vestiaires Stade (Jeremy Peyraud)
- Halles du tennis et club house complexe Jeremy Peyraud
- Maison de l'enfance
- Salle Saint Exupéry
- Salle des fêtes « La Villa »
- Gymnase du Bras de Fer
- Mairie
- Cantine Jean Jaurès
- Garderie périscolaire Jean Jaurès-Local informatique

ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com





Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques délivrées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

ARTICLE 2 – NORMES ET ARTICLES

<u>Blocs de secours</u>: Les contrôles techniques de vérification sont effectués conformément à la réglementation en vigueur et sur prescription de l'article EC 20 du règlement de sécurité dans les établissements recevant du public ; des articles 9 et 15 de la protection des travailleurs et de la Norme NFC 71-830 et 831 des établissements ERP.

ARTICLE 3 – PROCEDURE DE VERIFICATION

- a] <u>Blocs de secours : La vérification des BAES comprend les opérations suivantes :</u> suivant le nombre et les types de BAES, les tarifs unitaires ne changent pas
 - Vérification et contrôle de chaque :
 - BAES qu'il soit en place!
 - ➤ BAES qu'il soit parfaitement visible!
 - État physique de chaque BAES extérieur soit convenable!
 - Test et contrôle :
 - > De chaque témoin de charge ou tube selon le cas!
 - Du voyant vert pour les BAES à performance pour le Sati!
 - ➤ De la Lampe(s) de sécurité (2)!
 - De conformité des composants remplaçables !
 - Essais autonomie par la dépose ou rupture de courant et essais suivant le temps requis pour contrôle (dans la mesure de la possibilité)
 - Dépose / repose grille de protection
 - De l'aspect général des blocs
 - Nettoyage intégral de l'appareil
 - Essais des télécommandes
 - Mise en place de l'étiquette de maintenance
 - Rédaction d'un inventaire de vérification
 - Signature du registre de sécurité

ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com

APSA



Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques délivrées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

ARTICLE 4 - PERIODE DE VERIFICATION

Echéance : A déterminer

(Tolérance d'un mois d'écart entre les vérifications, de 11 et 13 mois entre chaque)

ARTICLE 5 - TARIFS

a) Blocs de secours (quantité à déterminer à la prochaine vérification)

LIBELLES	TARIF UNITAIRE	QTES	MONTANT
Vérification par blocs de secours débrochable sans grille	6.50 €	290	1 885.00 €
Dossier technique, rapport et attestation	0.71 €	0	- €
Vacation (avec extincteur)	35.00 €	0	- €
	TOTAL HT		1 885.00 €
	TVA 20%		377.00 €
*	TOTAL TTC		2 262.00 €

ARTICLE 6 - REACTUALISATION DES TARIFS

La facturation des vérifications est effectuée conformément au prix remis au client. La révision des tarifs est réactualisable au 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule suivante :

P(N) = Po (0.15+0.85ICHT-IME/ICHT-IME0)

Dans laquelle:

P(n) est le prix révisé HT

P(o) est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro HT ICHT—IME est la dernière valeur connue de l'indice au 1^{er} janvier de l'année de révision ICHT-IME (0) est la valeur de l'index du mois zéro

Indice INSEE Salaires des Industries Mécaniques et Electriques – Identifiant 001565183 Indice janvier 2023 « 133.8 »

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com





Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques délivrées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE REGLEMENT :

Virement administratif sous 45 jours. Tout retard de règlement sera majoré de 1,5 % par mois.

ARTICLE 8 - DUREE DU CONTRAT

La prise d'effet du contrat commencera le 1^{er} mai 2024. Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans ferme jusqu'au 30 avril 2028. La résiliation de ce contrat devra être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de litige, le Tribunal administratif de Versailles sera le plus compétent.

Fait en 2 exemplaires,

Le Client

(Lu et approuvé, date et signature)

Boissy Sous Saint Yon, le 22 mars 2024

Société SIIDEF Le Président

2 Chamin de Lardy 91790 Boissy-sous-Saint-Yon Tél: 01 60 83 83 20 Email: contact@siidef.com

SAS capital de 10 000€ RCS E∀ŔY B349 772 053 00048 APE 4669 B

ID: 091-219106598-20240430-DEC202434-CC

TOUJOURS + POUR VOTRE SÉCU



2, Chemin de Lardy • 91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Tél. 01 60 83 83 20 • Fax : 01 64 90 65 77 • www.siidef.com • E-mail : contact@siidef.com





Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles n° 327/07/04-285 (règlement 14 - NF 285) Marques délivrées par CNPP - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Déclaration d'Existance à la Formation n° 11910151291

Matériel Incendie Prévention - Protection

TARIFS DE VERIFICATION DU MATERIEL ET DIVERS SERVICES

BLOCS DE SECOURS

(PAS D'ASTREINTE)

A] PRESTATIONS DIVERSES

BLOCS NEUFS:

Il vous sera facturé :

Blocs d'évacuation ZEMPER	69.50 € HT
Blocs d'ambiance ZEMPER	126.50 € HT
Blocs (autre marque)	Sur devis
Mise en service et pose	10.50 € HT
Recyclage blocs	3.50 € HT

Délai : suivant la quantité demandée

SUITE APPEL CLIENT:

Intervention suite demande faite par le client (email), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 Il vous sera facturé :